



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. LE RUDULIER), M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. LAMBERT), M. Philippe LAVAUD, M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. PANCHER), M. Olivier LEBRUN, M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, Mme SOLECKI (représentante de Mme Gaétane DESJARDINS), Mme Anne BARRE (représentante de M. Jean Martel PICUT), M. Jean-Marie LEMAITRE (pouvoir de M. Claude BANCILHON), M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Gilles PANCHER pouvoir à M. Thierry LEGIRET
M. HOCQUART Hervé représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER pourvoir à M. MERTIAN DE MULLER
M. Jean-Claude BOSONNET
M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
Mme Gaétane DESJARDINS représentée par Mme Dana SOLECKI,
M. Jean Martel PICUT représenté par Mme Anne BARRE
M. Claude BANCILHON pouvoir M. Jean-Marie LEMAITRE

Secrétaire de séance M. Philippe LAVAUD

Date de convocation : 22 mars 2006

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 20

N° de l'ordre du jour :

2006-03-01 Budget primitif du Grand Parc

PRE 20

2006

□ **M. LEBRUN**, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes du Grand Parc est tenue de voter son budget avant le 31 mars de chaque année.

Il ressort du débat sur les orientations budgétaires que le bureau et le conseil n'ont pas souhaité diminuer le volume d'activité recensé par les différentes commissions. Par ailleurs, le résultat de fonctionnement sera réintégré au budget primitif par anticipation avant le vote du compte administratif. Cela permet d'utiliser la partie du résultat non affectée au financement spécifique du service de l'élimination des déchets. Cette reprise aura pour effet de limiter l'évolution de la fiscalité additionnelle.

Le budget proposé pour 2006 s'équilibre comme suit :

En fonctionnement : 21 327 049,11 €

En investissement : 5 111 184,40 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. Précise que le budget primitif 2006 est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ;
2. Adopte le budget primitif 2006 dont les montants globaux par section sont les suivants :

Inv./Fon	Chapitre	D	R
F	002 Résultat		4 869 816.11
	012 Charges de personnel	1 275 849.00	
	022 Dépenses imprévues	1 232 314.01	
	023 Virement de section	3 144 906.00	
	65 Autres charges de gestion courante	1 839 600.00	
	66 Charges financières	23 000.00	
	67 Charges exceptionnelles	5 000.00	
	70 Produits des services		936 200.00
	73 Impôts et taxes		13 734 306.00
	74 Dotations et participations		1 779 427.00
	75 Autres prod. De gestion courante		7 300.00
	011 Charges de gestion courante	13 579 833.10	
	042 Amortissements	226 547.00	
Total F		21 327 049.11	21 327 049.11
I	001 Résultat		182 231.40
	020 dépenses imprévues	373 200.00	
	021 Virement de section		3 144 906.00
	040 Amortissements		226 547.00
	10 Dotations, fonds divers		8 000.00
	16 Emprunts		1 522 435.00
	20 Immobilisations incorporelles	270 855.00	
	21 Immobilisations corporelles	1 618 910.00	
	23 Immobilisations en cours		
	27 Autres immob. Financières	250.00	
	024 produit des cessions immob,		27 065.00
	204 Subventions d'équipement	2 847 969.40	
Total I		5 111 184.40	5 111 184.40

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (M. Jean-Jacques LASSERRE et Mme Dominique CONORT) des suffrages exprimés.

Pour le président

Et par délégation

Pascal GUEANT

Directeur général des services